VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Veuve Margaret Hennessey.

No 44,707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W.A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 18 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 mars 1895, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, Donane et Bienville et mesure, en mesure américaine, 42 pieds 1 5/6 pouces de face rue Nord Remparts, sur une profondeur de 97 pieds 7 lignes entre lignes parallèles aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 226 Nord Remparts. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1896 aux taux de $720 par an.

2° **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, et désigné par la lettre A, d'après un croquis ou plan dressé par L. J. Fremaux, ingénieur civil, sous date du 20 avril 1889, annexé pour référence à un acte par A. Hero, notaire public, le 9 mai 1889. Le dit lot mesure 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la dite rue Canal, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, étant borné en arrière par un corridor de 5 pieds 3 pouces de largeur, avec face rue Robertson, en commun avec les dits lots et autres dessins sur la dite place; aussi avec toutes les bâtisses et améliorations désigné par le No 1616 rue Canal.

3° **Un certain lot de terre** dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Basin et Franklin, désigné par le No 14, d'après un plan dressé par Louis Bringier, voyer, daté le 2 mars 1833 et déposé au bureau de Wm Y. Lewis, notaire en cette ville, et mesurant 28 pieds 6 pouces de face rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1205 rue Girod.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs et le reste à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection desdits billets, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des dits billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix de leur adjudication; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du montant de leur enchère au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 mars—17 24 31—av 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de John T. Breuford.

No 42,390.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 18 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 9 novembre 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Old Magazine et Laurel, et désigné par la lettre A, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, mesurant en mesure américaine, 33 pieds de face rue Félicité sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Old Magazine, et une profondeur au côté opposé de 147 pieds 3 pouces, plus huit pieds vers la rue Old Magazine, sur une ligne parallèle avec la rue Félicité; puis 47 pieds sur une ligne oblique vers la rue Félicité, parallèle à la rue Old Magazine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit, représenté par un billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection du dit billet. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur du dit billet, et toutes les autres clauses usuelles de garanties et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant au moment de la vente du prix de son enchère. Acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.—Cottages en bois, Nos 2,036 et 2,038 rue Orléans coin Johnson.—Lee Kaller et als. vs George Kaller et als.—No 45,079.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, le 11 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 mars 1895, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A, dans l'affaire ci dessus, de la propriété ci-après décrite; à savoir:—Le cottage en bois, couvert en ardoises, Nos 2,036 et 2,038 rue Orléans, coin Johnson, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Johnson et Prieur, ayant 5 chambres dans la maison principale, avec une bâtisse à deux étages, détachée de la maison, dans le fond, ayant 4 chambres; aussi une boutique en bois dans le fond, sur la rue St-Pierre, cuve, lieux d'aisance, etc. Le terrain est décrit comme étant une portion de terre d'une forme irrégulière, désignée par le No 29, et mesurant 48 pieds 3 pouces face à la rue Orléans, 114 pieds 5 pouces 6 lignes sur la rue Johnson, 7 pieds 7 pouces sur la rue St-Pierre, 121 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui la sépare de la propriété de M. J Forstall.

La propriété est située dans un joli voisinage et convenable à un placement sûr.

Conditions—Une moitié ou plus, comptant au gré de l'acquéreur; le reste à un an avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; 5 0/0 d'honoraire d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur du billet. L'acquéreur assumera les taxes, dues et exigibles en 1895 en sus du prix de son adjudication; 10 0/0 comptant du prix de l'enchère sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10mars—10 17 24 31—avril 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District,

Formant l'encoignure des rues Ursulines et Claiborne, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Robertson et St-Philippe.

Eureka Homestead Society vs Fernand A. Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,416—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 mai 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les voies, privileges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 198, borné par les rues Claiborne, Ursulines, Robertson et St-Philippe, étant d'une forme triangulaire et formant le coin des rues Claiborne et Ursulines, le même mesurant en mesure américaine, trente pieds dix pouces de face à la rue Ursulines, quatre-vingt neuf pieds six pouces de profondeur et de face à la rue Claiborne, quatre-vingt-quinze pieds un pouce et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée: allant de la rue Ursulines à la rue Claiborne, le tout d'après un plan dressé par L. H. Pilié, anciennement voyer, daté le 31 mars 1858 et déposé pour référence en le bureau d'Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, comme aussi d'après un plan déposé en le bureau d'Andrew Hero, Jr., notaire, comme plan No 46.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13 20 27—mai 4 9

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

JOLIE VILLA
—AU—
BORD DE LA MER,
—SUR LE—
Golfe du Mexique,
—A—
WAVELAND, MISS.,

Connue comme la Résidence Dufour.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, —W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 138 rue Carondelet.—JEUDI, 18 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique:

La jolie villa Dufour, terrains vastes et admirablement emménagée, à Waveland, Miss.

La principale résidence est un cottage élevé à un étage en bois avec mansarde, contenant de larges galeries sur la façade et à l'arrière, vestibule, salon, salle à manger et 7 chambres à coucher, le tout meublé.

Les dépendances contiennent cuisine, réserve (store room) et chambres à domestiques. Dans le fond est l'écurie et la remise. La résidence se trouve à environ 100 pieds du chemin. Le terrain mesure environ 244 pieds de face sur le golfe du Mexique, sur une profondeur se prolongeant jusqu'au droit de passage de la voie serrée de la compagnie du chemin de fer L. & N.

La Villa est entre celles de Mmes E. Howard McCaleb et P. Hellwege, dans une des meilleures parties de Waveland et à une courte distance de l'avenue Nicholson. Ceux qui désirent une agréable résidence feront bien de visiter cette propriété.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, huit pour cent d'intérêt, toutes les clauses usuelles de garanties et l'acquéreur payera les taxes de 1895; 10 pour cent seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant B. Oly, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
31mars—31—avril 7 14 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

STOCKS, ACTIONS —ET— BILLETS.

W. A. Brand & Co. vs leurs créanciers.

No 44,124—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, 138 (ancien No 14) rue Carondelet—JEUDI, le 11 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 mars 1895 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée—

1° Une action de la N. O. Cotton Exchange No 1,615.
2° Trois actions du N. O. Co-Operative Banking Association No 1,252.
3° Trois actions du N. O. Co-Operative Banking Association No 1,289.
4° Une action du Southern Athletic Club No 1,271.
5° Huit Baby Bonds.
6. Jugement contre Cassard et Triffel pour $59 25.
7. Tout les droits, titres et intérêts de W. A. Brand & Co., les insolvables, dans et à une certaine réclamation maintenant en procès contre le British & Foreign Marine Ins. Co. Ltd—No 38,679 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, étant un procès pour $1,934,03.
8. Un billet de Julius Loefler pour $37 80 dû le 28 octobre 1895.
9. Comptes ouverts et réclamations.
Conditions—Comptant avant transfert.
31 mars—31—av 7 10 11

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael L. Dowling.

Mardi, le 23 Avril 1895.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, No 629 rue Commune—le MARDI, 23 avril 1895, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre, daté le 19 mars 1895, rendu par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée: la Succession de Michael L Dowling, No 42,258 du dossier de la dite cour et pour le compte de la dite succession à l'enchère publique il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Au coin des rues St-James et Religieuses**—Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Religieuses, St-James, Market et St-Thomas, désigné par la lettre A, d'après un croquis dressé par D. Brosnan, député voyer, daté le 14 août 1889. Le dit lot mesure, conformément au dit croquis, trente-deux pieds de face rue Religieuses sur une profondeur de soixante-trois pieds et face rue St-James.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages avec mansarde et convert en ardoises, contenant huit chambres, citerne, hangar, etc., et loué à $20 par mois.

2° **Nouveau No 1629 rue Religieuse.**—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet ci-dessus décrit, désigné par la lettre B; le dit lot mesure, conformément au dit plan, 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face rue Religieuse sur une profondeur de 63 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc.

3° **Nouveaux Nos 609 et 613 rue St-James**—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet comme ci-dessus décrit, désigné par la lettre C, le dit lot mesure, conformément au plan mentionné ci dessus 34 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue St-James sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'une bâtisse double en bois recouverte en ardoises, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté avec citerne, hangar, etc, et loué $16 par mois.

4° **Nouveaux Nos 615 et 617 rue St-James.**—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet comme ci-dessus décrit, désigné par la lettre D, le dit lot mesure conformément au dit plan 30 pieds 6 pouces de face rue St-James, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié ou plus comptant; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue; 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection. Les polices d'assurances seront transférées au détenteur ou détenteurs de billets; L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1895 et déposera 10 0/0 comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jules E. Meunier notaire.
24 mars—24 31—av 7 14 21 22 23

AVIS AUX CREANCIERS

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans, No 44,630—Division C.—W. N. Villavaso et John Dibos Jr. versus leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la remise de leurs biens à leurs créanciers faite par les pétitionnaires Wm. N. Villavaso et John Dibos Jr. soit acceptée en ceci comme il est demandé. Qu'une réunion de leurs créanciers soit tenue le 19me jour d'avril 1895, à 11 heures A. M., pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son étude en cette ville; que H. G. Dupré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que toutes procédures contre les pétitionnaires soient suspendues jusqu'à nouvel ordre de cette cour.
Nouvelle-Orléans, 15 mars 1895.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 mars—17 23 30—avril 6 17.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 45,386—Division E.—Wm W Washburn vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Wm W. Washburn soit convoquée et tenue pardevant Robt. P. Upton, Esq., notaire public, à son bureau, No 7 rue Camp, en cette ville, commençant LUNDI, 22me jour d'avril 1895, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Lamar C. Quintero, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1895.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 mars—21 31—avril 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

—LA—
BELLE, CONFORTABLE
—ET—
BIEN SITUÉE
Résidence en Briques,
Avec Remise
—ET—
Terrains Spacieux
ET ORNÉS,
No 192 rue Félicité,

Entre Colisée et Chestnut,
PRES DU PARC COLISÉE,
Et dans un voisinage tranquille et excessivement raffiné.

La Résidence
En bois à deux étages,
Bien située et rémunérative,
No 386 RUE CARONDELET,
ENTRE
Melpomène et Terpsichore,
—ET
Trois beaux terrains contigus pour bâtir.
—ET UNE—
Grande Ecurie en briques,
RUE JOSEPHINE,
Entre Magazine et Constance,
A proximité du Marché Magazine, des Ecoles et des Eglises.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Elizabeth McGinty.

No 41,555.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—MARDI, 9 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 mars 1894 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

1° **Cette résidence splendide en briques à deux étages** No 192 rue Félicité, entre Chestnut et Colisée, bâtie retirée du trottoir, avec galeries doubles devant avec colonnes Corinthiennes, vestibule, corridors spacieux en haut et en bas, des salons élégants avec arches, salle d'attente, salle à manger, lieux d'aisance en porcelaine de Chine, office, cuisine, chambres pour laver et repasser, compartiments en bas pour le bois et le charbon; six magnifiques chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, en outre deux chambres à domestique au premier étage de la bâtisse du fond qui en est détachée. L'écurie et la remise est une bâtisse substantielle en briques à deux étages construite au fond des terrains et ayant un chemin coquillé de la rue Félicité pour s'y rendre.

Les terrains sont spacieux, entourés par une clôture en fer substantielle, avec un grand jardin sur le côté et une arrière cour admirablement pavée, le tout mesurant 84 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Félicité sur environ 126 pieds de profondeur, et est composé des deux portions de terre décrites ci-après, à savoir:

Premièrement, un certain morceau ou certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Colisée, Chestnut et Ste-Marie, désigné par la lettre B, sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire public en cette ville, à la date du 8 mars 1870, lequel morceau ou laquelle portion de terre mesure 50 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Chestnut, 125 pieds 4 pouces et 4 lignes (plus ou moins) sur l'autre ligne de côté vers la rue Chestnut et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le dit morceau ou la dite portion de terre étant composé de tout le lot désigné par le No 5, et 17 pieds 11 pouces et 7 lignes du lot adjacent, désigné par le No 6 sur un plan dressé par L. Ruzenstein, ex-voyer, daté le 7 mars 1886; une esquisse duquel est annexée au dit acte passé pardevant le dit W. J. Castell, ex-notaire, à la date du dit 8 mars 1870.

Et, deuxièmement, un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet et contigu au morceau ou portion de terre décrit ci-dessus, mesurant environ 34 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Félicité, sur environ 127 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposé, vers la rue Colisée; le dit lot ou la dite portion de terre étant compo é d'une partie du lot primitif désigné par le No 2, pris sur le côté du dit lot No 2, moins 3 pieds 3 pouces de face à la rue Félicité sur toute la profondeur de ceci, vendu à W. C. Flower, par la veuve et les héritiers de John McGinty, d'après un acte par devant Jas J. Woulfe, notaire daté le 23 mai 1892. La dite partie de ceci vendue à S. McCloskey étant plus rapprochée de la rue Chestnut, et adjacent au lot No 1.

Cette résidence exquise est en bon état, sa construction étant du meilleur matériel aucune dépense ayant été épargnée pour la faire complète dans tous ses détails. Les galeries en bas sont faites en maçonnerie solide et parsemé avec des dalles, les escaliers étant en marbre. Les chambres sont spacieuses, ont des plafonds élevés et de grandes ouvertures, donnant de la clarté et de la ventilation, ornées de cheminées élégantes en marbre avec des lavabos stationnaires et sont admirablement décorées partout. Près du parc Colisée et dans un des voisinages les plus choisis pour une résidence aristocratique dans la ville.

2° **La résidence en bois à deux étages bien située et recouverte en ardoises,** No 386 rue Carondelet, entre Melpomène et Terpsichore, avec une jolie clôture un peu retirée du trottoir avec une grande cour devant avec parterre ornementé et pavage Schillinger, ayant galerie double devant, corridors en haut et en bas, ayant dix chambres en tout, citernes, dépendances, etc. Le lot est décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Melpomène et Terpsichore désigné par le No 20, sur un plan dressé pa W. J. Thompson, voyer, le 20 janvier 1814, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de R. G. Stringer, ex-notaire public en cette ville, lequel lot mesure d'après le dit plan 28 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Dans un voisinage admirablement amélioré et agréable, en bon état, cette propriété de choix est convenable comme demeure ou comme placement de première classe, commandant des locataires de première classe. Vendue sujette au bail actuel qui expire le 1er octobre 1895, à raison de $510 par an.

VENTES A L'ENCAN

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

3° **L'Ecurie Confortable en Bois et en Briques et le beau lot spacieux** No 226 rue Joséphine, entre les rues Magazine et Constance, décrit comme suit: Un certain lot ou certaine portion de terre, situé et étant dans le dit Quatrième District de cette ville, dans le dit ilet borné par les rues Joséphine, Magazine, Jackson et Constance, désigné par la lettre B, sur une esquisse annexée à un acte de vente de Thos. C. Salter à Louis Faessel, passé pardevant le dit Castell, ex-notaire, à la date du 6 mai 1869, et aussi sur l'esquisse d'arpentage ci-dessus de P. A. D'Hémécourt, sous-voyer de la ville, datée mars 1893, mesurant d'après les dites esquisses 29 pieds 7 pouces et 1 4/10 de ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, étant tout le lot désigné par le No 18, moins 2 pieds et 5 3/10 de lignes enlevés du côté le plus rapproché de la rue Constance, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 3 novembre 18.4 et déposé au bureau de D. I. Ricardo, ex-notaire public en cette ville.

Vendus sujets au bail actuel du locataire, expirant le 30 novembre 1896, à raison de $240 par an.

4° **Deux certains lots ou portions de terre** situés et étant dans ledit Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Magazine, Jackson et Constance, désignés par les lettres E et F sur une esquisse d'arpentage faite par P. A. D'Hémécourt, sous-voyer de la ville, datée mars 1893, qui y est annexée pour que l'on s'y réfère. Les dits lots de terre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent ensemble d'après la dite esquisse en mesure américaine, 50 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Joséphine sur 111 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots sont formés de et sont parties des lots primitifs, désignés par les lots 17 et 20, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 3 novembre 1844, déposé au bureau de D. I. Ricardo, ex-notaire public en cette ville.

Ces lots splendides sont à proximité du Marché Magazine, des magasins, des églises, des écoles et des lignes de chars urbains, et sont excessivement désirables pour bâtir.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets divisés en coupons afin d'être agréable aux parties intéressées, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection; les polices d'assurance devront être transférées et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1895 au dessus du prix d'adjudication et déposeront 10 pour cent comptant du prix d'achat afin de lier la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 mars—9 17 24 31—9 av

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Enviable Cottage Double,

Nos 422 et 422 1-2 rue Thalie,

Entre les rues Magnolia et Locust.

MEUBLES DE MAISON, Etc.

Succession de Mme Marie Dée.

No 45,231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 813 rue Commune—MARDI, 23 avril 1895, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières et d'Encan, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté du 18 mars 1895 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

L'avantageuse résidence cottage double, Nos 422 et 422 1/2 rue Thalie, entre les rues Magnolia et Locust, retirée de la banquette, ayant galerie sur la façade et sur le côté 8 chambres, citernes, allées de chaque côté, cour, etc. Le lot est décrit comme suit: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus, et tout droits, voies et privilèges là-dedans y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Melpomène, Locust et Magnolia, désigné par le No 3 sur un plan dressé par L. Reizenstein, et mesurant d'après cela 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Thalie par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le dit terrain est une subdivision des trois terrains désignés par les Nos 2, 3 et 4 du carré d'ilet No 30, sur un plan de Geo T. Dunbar, voyer de l'ancienne deuxième municipalité de cette ville, le 1er avril 1848, et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville.

Aussi, le même jour à 2 heures P. M., sur les lieux, 422 rue Thalie, tous et chacun des meubles de ménage, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions de la vente—Pour les meubles et effets mobiliers, comptant sur les lieux; et pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1895 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant

L'acte de vente pardevant H. L. Loomis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 24—av 7 14 21 à date

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Leverich.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 45,317.

LA PROPRIETE SLARK,

No 132 rue Annonciation,

Avantageusement située, élégante résidence, les chars électriques passent devant en montant et en descendant; voisinage de choix, s'améliorant chaque jour.

PAR DANZIGER & STERN, D. DANZIGER, encanteur—Bureau, No 341 rue Carondelet.—MARDI, 30 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé le 29 mars 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique. la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi avec privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet, borné par les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Melpomène, désigné par les Nos 1 et 4 d'après un plan dressé par L. J. Frémaux, ingénieur civil, daté le 20 mars 1888 et mesurant, conformément au dit plan comme suit: Lot No Un mesure 117 pieds de face rue Annonciation sur une profondeur de 207 pieds 4 pouces sur la ligne du côté de la rue Melpomène, 154 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Thalie et 186 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, et lot No Quatre mesure 30 pieds de face sur la rue Annonciation, 154 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No Un, 143 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne du côté de la rue Thalie et 27 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en l'élégante résidence en briques et couverte en ardoises ayant à peu près 10 chambres et retirée du trottoir et entourée par des jardins en fleurs, des arbres et arbres fruitiers, bâtisse d'écurie complète. Les chambres principales sont finies, ayant cheminées en marbre, installations de gaz, waterworks et 2 citernes d'une capacité extraordinaire. Les terrains sont larges et entourés de grillages en fer et en bois et de jolies plantebandes fleuries; ils sont tracés en pelouses et ombragés par de magnifiques magnolias et pacaniers.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en billets de 1, 2 et 3 ans, avec 7 0/0 d'intérêt et clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1895 en plus du prix d'adjudication, et déposera 10 0/0 comptant. Acte de vente pardevant Frank N. Butler, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.
30 mars—30 31—avril 4 9 16 23 30

PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS
COPYRIGHTS.

CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of Information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. $3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, $2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address

MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

BONNE OCCASION
POUR PLACEMENTS AVANTAGEUX.

Vente péremptoire à l'encan, de ces deux grandes et agréables

RÉSIDENCES COTTAGES,

Avec grands et profonds terrains, Nos 8 et 10 rue Flood, près Peters.

Également deux grands terrains avoisinant.

Ces maisons sont admirablement distribuées, avec toutes les commodités nécessaires, dans un excellent quartier, chars électriques devant, et près des écoles, eglise, etc. Voisinage s'améliorant rapidement. Sera vendu à l'enchère MARDI le 16 avril 1895, à midi, à la Bourse, No 629 rue Commune, où le plan est exposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance. 1 et 2 ans, 8 0/0 d'intérêts, etc. Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire. Dépôt de 10 0/0 à la vente.
PAUL & GURLEY, Encanteurs.
31 mars—31—avril 7 14 15 16

PAR CURTIS & WALMSLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
—DE—
PLANTATIONS DE VALEUR EN LOUISIANE,
—DANS LES—
PAROISSES NATCHITOCHES
—ET—
ST-MARTIN.

Jeudi, 25 Avril 1895.

PAR CURTIS & WALMSLEY, Wm P Curtis, encanteur—Bureau (ancien No 9) No 137 rue Carondelet—Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 novembre 1894, dans l'affaire de L. J. Carroll vs les successions de D. R. Carroll et femme et als., étant le No 42,642 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Une certaine portion de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la Paroisse de Natchitoches, Etat de la Louisiane et commençant sur la rive droite de la rivière aux Cannes en descendant, contenant cent acres ou arpents plus ou moins, bornée en amont par les terres de Joséphine Dupré, en aval par les terres d'Eluther Brosset, dans le fond par les terres de A. Marinovich, et de face par la rivière aux Cannes, et étant la même propriété acquise par le présent vendeur de M. R. P. Hutson par acte de vente passé pardevant le soussigné George W. Kearney, le 27ème jour de mai 1876.

2° **Une certaine portion de terre,** située dans la paroisse de Natchitoches, Etat de la Louisiane sur Old River, bornée en amont par les terres de Firmain Lattier, appartenant autrefois à feu Louis Cheralier, à l'est par les terres appartenant à Phanor Prudhomme et François Roublen, en aval ou au sud par les terres de Clément Rachals, et à l'ouest par Old River, et s'étendant jusqu'aux terres de feu Louis Cheralier, et contenant (500) cinq cents acres plus ou moins. L'intérêt du défendeur G. J. Chevallier, étant environ (43) quarante trois acres en indivision.

3°. **Une plantation** connue comme la terre de V. J. Rachal, faisant face sur la Petite Rivière bornée en amont par les terres de la Veuve De Rousseau, et en aval et dans le fond par L. A. Sels, contenant 188 acres, avec les améliorations qui s'y trouvent.

4° **Premièrement**—Une certaine portion de terre, située dans la paroisse St Martin, à une distance d'environ trois milles du village de St-Martinville, près du Grand Bois (Big Wood), mesurant douze arpents de face sur la ligne du fond des premiers quarante arpents de la rive gauche du Bayou Tèche sur une profondeur de quarante arpents, bornée au nord par les terres — ——, au sud par les terres appartenant autrefois à Alexandre Judice, à l'est par les terres appartenant autrefois à Lévis de Fontenette, et à l'ouest par les terres appartenant autrefois à Ursin Lenormand, et ensemble avec la dite portion de terre, toutes les bâtisses et améliorations qui y sont érigées.

Deuxièmement—Une plantation sucrière, située dans la paroisse St Martin contenant plus de cinq mille arpents de superficie de terre, bornée au nord par les terres de Alexandre De Clouet et par les terres autrefois terres publiques. Les propriétaires actuels sont inconnus; au sud par les terres appartenant autrefois à Edward Simon, les héritiers de J. B. Bellocq, Edmond Le Blanc, Léonard Ransonnet et Nicholas Provost; à l'est par des terres marécageuses, et à l'ouest par le bayou Tèche; ensemble avec la maison de résidence, la maison du surveillant, la sucrerie, le moulin, la machine à vapeur et appareils, écuries, entrepôts pour le maïs, cases à nègre et toutes les autres bâtisses et améliorations là-dessus érigées et y appartenant; à l'exception de la propriété ci dessus décrite les suivantes lesquelles sont inclus dans les limites ci-dessus données, à savoir:

Premièrement—La portion de douze arpents de face sur une profondeur de quarante arpents ci-dessus premièrement décrite et particulièrement hypothéquée à la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Deuxièmement—Cette portion de la propriété décrite dans le procès verbal de la vente de la propriété appartenant à la succession de François D. Chrétien, signé et exécuté le 20 janvier A. D. 1860 par Pierre Gray, encanteur publique pour la paroisse St-Martin, et décrit comme une plantation, située dans la dite paroisse sur la rive gauche du Bayou Tèche, à un mille de St-Martinville, mesurant douze arpents de face au dit Bayou et quarante arpents de profondeur, borné au haut par la plantation d'Alexandre De Clouet et au bas par les terres de Charles Durand, avec un morceau de terre boisé mesurant un arpent et un quart d'un arpent de face, sur une profondeur de quarante arpents, borné au nord par les terres de Darcourt Landry et au sud par les terres de Charles Landry. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Troisièmement—Cette portion de la propriété vendue en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de paroisse pour la paroisse St-Martin, le 25me jour de janvier A. D. 1872, et décrite dans le procès verbal de la vente comme étant une plantation dans la paroisse St-Martin, touchant un côté est du Bayou Tèche sur les limites supérieures de la ville St-Martinville, mesurant jusqu'ici dix arpents de face au bayou sur une profondeur de quarante arpents, l'étendue superficielle qui a été réduite par vente des lots de terre précédemment faite par l'ancien propriétaire, qui alors faisait partie de la dite plantation, qui mesure maintenant sur une étendue superficielle de trois cent quatre-vingt douze 80/100 d'arpents. Conformément à un plan du voyer, fait par S. V. Martin, voyer de paroisse et annexé au dit procès-verbal. Et aussi un morceau de terre boisé, situé en un endroit connu sous le nom de Big Woods, dans la dite paroisse, étant anciennement une partie de la dite plantation de Charles Durand. Le dit morceau mesurant cinquante acres de superficie et qui a été acheté par Rosina E. McKinney, épouse de R. F. French.

La propriété faisant l'objet de cette vente est la même propriété hypothéquée à Daniel R. Carroll par George W. Bancher, conformément à un acte pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, daté le 20me jour de juillet A. D. 1875, et enregistré au bureau du recorder de la paroisse St-Martin, le 15me jour de janvier A. D. 1875, dans le livre d'hypothèque W., pages 663 à 668 inclusivement, No 8,999.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; la balance à un paiement égal de un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque spécial sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles comme assurance et honoraires d'avocats. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1895. 10 pour cent seront requis au moment de la adjudication.

Actes de vente, pardevant N. B. Frist, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 mars—24 31—avril 7 14 21 22 23 24 25

Avis de Liquidation.

Bureau de l'Equitable Guarantee Homestead Association—No 5 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, Lne, 5 mars, 1895.—Toutes personnes ayant des réclamations contre cette Association autres que celles pour stock, sont notifiées d'avoir à les présenter aux soussignés, liquidateurs, avant le 5 avril 1895.

Les actionnaires sont requis de présenter leurs livres aux liquidateurs pas plus tard que le 5 avril 1895.

E. C. FENNER,
PETER F. PESCUD,
W. B. THOMSON,
GEORGE C. PREOT,
Liquidateurs.
7 mars—4 f—1f par sem

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Faisant Face au Chemin de Gentilly et au Chemin de la Crète.

Succession de J. H. Doescher et de sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,577.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 (ancien numéro No 155) rue Commune—MERCREDI, 10 avril 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, **à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, près Commune,** en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 février 1895 et signé le 4 mars 1895 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Une certaine portion de terre,** avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, située à Gentilly, Troisième District de cette ville, désigné par le No 11, d'après un plan dressé par C. A de Armas, daté le 10 décembre 1867, et déposé au bureau de A. Dreyfous, notaire en cette ville, sous le No 55, du livre No 1 des plans; d'après le dit plan la dite portion de terre mesure 205 pieds 4 pouces de face au chemin de la Crète, sur une profondeur de 11 arpents 22 toises et 5 pieds, ou 2,206 pieds 2 pouces et 6 lignes, en mesure américaine, sur la ligne de côté la séparant du lot No 10, appartenant à la veuve et les héritiers de feu François Grillot, sur une profondeur de 11 arpents 26 toises et 2 pieds ou 2,278 pieds 7 pouces et 2 lignes, en mesure américaine, sur la ligne de côté la séparant du lot No 12, appartenant à Mme veuve Catherine Roll, et une largeur de 198 pieds 3 pouces sur la ligne, en mesure américaine, la séparant de la propriété du Louisiana Jockey Club.

2° **Et une portion de terre** aussi désignée sur le dit plan et déposé au bureau du dit notaire Dreyfous et située en avant de la propriété ci-dessus décrite et mesure à peu près 180 pieds de face sur le Chemin de la Crète, 211 pieds 7 pouces et 6 lignes de face sur le Chemin Gentilly, sur une profondeur sur la ligne qui la sépare de la propriété de Mme Vve Rolle, de 132 pieds 7 pouces et 2 lignes, et courant du Chemin de Gentilly au Chemin de la Crète, et sur une profondeur d'à peu près 116 pieds sur l'autre côté sur la rue Castiglion. Les portions de terre ci-dessus décrites ont été acquises par le dit John Henry Doescher, pendant la communauté qui a existé entre lui et sa femme, Charlotte Hoffman, de Edward Bermudez, par acte spécial pardevant Albert Dreyfous, notaire en cette ville, le 28 février 1872, enregistré dans le C. O., livre 101, folio 143.

Conditions—Comptant, ou un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale, avec 8 0/0 d'intérêt de la date de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour 1895 en sus du prix et déposera 10 0/0 du montant de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mars—6 7 13 20 27—avril 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Pierre Domingo

No 44,105.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear. Encanteur—Bureau No 723 (ancien numéro 155) rue Commune—MERCREDI, le 24 avril 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, près Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 mars 1895, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Célestine, Champs-Elysées et Joséphine désigné comme lot No 5, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, député-voyer, en date du 15 février 1873 et mesurant d'après le dit plan en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1895 en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente, pardevant Jno R Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 mars—20 27—av 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix
—DANS LE—
TROISIÈME DISTRICT.

504 et 504 1/2 anciens Nos rue des Remparts,

Entre Champs-Elysées et Marigny,

Bâtisse double très élégante et presque neuve.

661 et 665 anciens Nos rue Royale, entre les rues Louisa et Clouet.

Cottage simple élevé, Large Bâtisse à deux étages à l'arrière avec écurie.

Succession de John Buckett.

No 45,040—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau. No 723 (ancien No 155) rue Commune.—MERCREDI, le 24 avril 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, près Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 mars 1895, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 12 et 13 dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Royale, Louisa et Clouet, dans le Troisième District de cette ville. Le lot No 12 mesure 34 pieds 8 pouces de face rue Royale, sur une profondeur de 159 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles et le lot No 13 touche au lot No 12 et mesure 34 pieds 7 pouces de face rue Royale sur une profondeur de 159 pieds 9 pouces entre lignes parallèles, toutes en mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage élevé avec un corridor, sept chambres, hangar, puits et citerne, aussi une bâtisse double ayant 8 chambres, citerne, grande bâtisse à deux étages dans le fond, s'étendant de toute la largeur des deux lots et ayant six chambres et deux cabinets, écurie, poulailler, porte cochère, citerne, lieux d'aisances, etc., le tout couvert en ardoises et portant les numéros municipaux 661 et 665 rue Royale.

2. **Un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le lot No 5. L'ilet est borné par les rues Remparts, Champs Elysées, Bourgogne et Marigny, sur un plan daté 30 juil et 1836, et déposé comme plan No 17 dans le livre des plans de T. Tureaud, alors notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure 30 pieds 3 pouces et demi de face sur la rue Remparts, par 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison double presque neuve avec 5 chambres de chaque côté, hangar, citerne, lieux-d'aisance, etc., et connu par les Nos municipaux (anciens) 504 et 504 1/2 rue Remparts, aussi en vertu du même ordre, sur la même date ci-dessus pour le compte de la dite succession, il sera vendu à 10 heures du matin précises au No 661 (ancien) rue Royale—

Une boîte d'outils, vieux buffet, lit, bureau, table, etc.

Conditions pour les meubles, comptant sur adjudication, pour la propriété foncière, une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, représenté par billets de l'acquéreur avec les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1895 et déposera 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant H. P. Labatut, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20mars—20 27—avril 3 10 17 24

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
[illegible] Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
[illegible] de palais artificiels.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

GROCERIES!
Cheval et Wagon! Billet Hypothécaire! Action de la N. O. Co-Operative Bank!
COMPTES OUVERTS.

Sordelet Bros vs leurs Créanciers.

No 45,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 723 (ancien 155) rue Commune—JEUDI, le 11 avril 1895, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au coin des rues St-Claude et Marigny, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 29 mars 1895, pour le compte de la dite insolvabilité—

Le stock de commerce sur les dits lieux consistant de groceries, liqueurs, etc, cheval et wagon, billets hypothécaires, installations de magasin, comptes ouverts, d'après l'inventaire enregistré et qui peut être vu en mon bureau, 1 action de la Co-Operative Bank, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 30 mars—au 11 avril

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE COMMERCIALE
—DANS LE—
Premier District,

Nos 99 Sud Peters et 83 Fulton entre Lafayette et Girod,

—ET—

Deux lots de terre rue Upperline entre Magazine et Camp,

A L'ENCAN, A CREDIT.

Dans l'Affaire de la Succession de John H. Calder.

No 11,681—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

Succession de John Calder.

No 13,479—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

John Calder et Cie
—ET—
D. R. Calder
—VS—
Leurs Créanciers.

No 33,056—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR J. H. O'CONNOR—ALFRED C. GREEN, Encanteur—Bureau 334 (ancien No 56) rue Carondelet — JEUDI, le 9 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, en vertu de plusieurs ordres de l'Hon. Geo H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendus dans les affaires ci-dessus intitulées, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 18 mars 1895 et le 4 avril 1895, et de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, rendu et signé le 4 avril 1895, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Peters, Fulton, Lafayette et Girod. Le lot est désigné par le No 2 d'après un plan par L. H Pilié, daté le 11 février 1876, et mesure 24 pieds 2 pouces et 7 lignes de face rue South Peters 24 pieds 3 pouces et 3 lignes de face rue Fulton sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne la divisant du lot No 1, et 117 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 3.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en la bâtisse en briques à trois étages connue comme No 99 rue South Peters et No 83 rue Fulton.

2° **Deux certains lots de terre,** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Lyon, Magazine et Camp, désigné par les Nos 6 et 7 d'après un plan dressé par L E. Reynolds, déposé au bureau de L. Kenny, notaire en cette ville.

Le lot No 6 mesure 30 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Upperline sur une profondeur de 84 pieds sur la ligne près de la rue du Camp et 85 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne près de la rue Magazine. Le lot No 7 mesure 30 pieds 2 pouces et 5 lignes de face rue Upperline, 85 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 6 et 87 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne près de la rue Magazine, 30 pieds sur la ligne en arrière. Le tout paraîtra plus distinct sur un acte de vente passé par devant A. S. Beck, notaire, le 3 mars 1881, de Mme F F. Willis au défunt John Calder.

Conditions de vente—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles de l'année 1895, en plus et en sus de son prix d'adjudication, déposera 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
7 avril—7 14 21 28—mai 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage dans le Cinquième District,

No 69 rue Peters, entre Barthélemy et Verret.

A L'ENCAN.

Succession de Annie Flaherty, femme de Patrick Whelan.

No 40,328—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 334 (ancien No 56) rue Carondelet—JEUDI, le 25 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 20 mars 1895, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 5me District de cette ville, désigné comme lot No 4 de l'ilet No 17, borné par les rues Peters, Alix, Verret et Barthélemy, d'après un plan de D'Hémécourt, le 18 mars 1842; le dit lot mesure, en mesure française, 30 pieds de face rue Peters sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'un cottage à un étage, connu comme le No 69 de la rue Peters, contenant 6 chambres, cuisine, galerie devant, etc, est retiré de la rue, couvert en ardoises.

Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 0/0 du prix comptant au moment de la vente et assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1895. Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. H. Seymour, Esq., N. P.
24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 109 rue de Chartres, Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR KINGSTON & HORN.

Annonce judiciaire—Propriété cottage dans le troisième district, No 79 rue Annette entre Villeré et Robertson—A l'encan—Succession de Salvador Gabriel—No 45,265—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR KINGSTON & HORN—W. D. Kingston, encanteur, bureau, 347 rue Carondelet.—MERCREDI 8 mai 1895, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50, 52, 54 et 56 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus et daté et signé le 1er avril 1895, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 17, ilet 39, borné par les rues Annette, Villeré, Robertson et St-Antoine; le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 128 pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre sont un cottage connu par le No 79 rue Annette, ayant 3 chambres et cuisine. Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, garanti par hypothèque avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère comptant au moment de la vente. Acte de vente pardevant H. L. Garland, Jr., notaire, au frais de l'acquéreur.
7 av—7 17 24—1 8 mai

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mahogany et black walnut, meubles de maison, faïence, miroirs, ornements, portraits et nombreux autres articles—Succession de Bianco Campiglio, décédé—Comptant à l'enchère.

PAR W. I. HODGSON & SON, encanteurs.—Bureau No 143 rue Carondelet. VENDREDI, 19 avril 1895 à 10 h. 30 A. M., au No 1116 rue Melpomène entre Camp et Magazine, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléan, Division E, daté 3 avril 1895, dossier No 45,243 dans l'affaire de la succession de Bianco Campiglio, décédé, à l'enchère publique, il sera veu lu:

Un joli lot de meubles de salon, chambre à coucher et salle à manger, le tout d'après l'inventaire enregistré. 6av—6 7 10 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS, BONS, BIJOUTERIE.

Actions d'Assurances de Valeur.

Bons de la Ville,
BIJOUTERIE DE FAMILLE,

ETC., ETC.

Succession Bianco Campiglio, décédé.

Au comptant. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 143 rue Carondelet près Commune—MARDI, le 16 avril 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 3 avril 1895. Dossier No 44,243, pour le compte de la succession de Bianco Campiglio, il sera vendu à l'enchère publique:

10 actions du fonds capital de la Sun Mutual Insurance Co.
10 actions du fonds-capital de la Mechanics & Traders Ins. Co.
5 actions du fonds-capital de la Merchants Ins. Co.
50 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, $20 chacun.
Un lot de bijouterie en or, montres, chaînes, bracelets, bagues, colliers, boucles d'oreilles, broches, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
5 avril—5 6 7 11 14 à date

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Patrick Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,432 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Mme Mary Brennan, veuve de Patrick Kane, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 avril—3 7 12

Succession de Francisco Portello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,518—Division B.—Attendu qu'Annie Foto veuve de Francisco Portello, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francisco Portello, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans le dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3avril—3 7 12

Succession de Thomas F. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,601—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Thomas F. Sherlock, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 avr—2 6 11

Succession de Lazare Roca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 45,182.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve L. Roca, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 avr—2 6 11

Succession de Addie Leeds ou Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,506—Division A—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Addie Leeds ou Lee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 avril—2 6 11

Succession de George B. Ittmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,458—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Paul A. Gilly, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 avri—2 6 11

Paul R. Audibert vs George F. Mugnier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,025—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Supot, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4avril—4 9 13